

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Boutin

<https://www.cadre21.org/membres/b2f4eff8582ce18de93d76ac>

Date d'obtention : 2021-04-28 12:24:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse Sexto est là pour aider la victime, les intervenants et les policiers pour s'assurer que les choses se fassent dans les règles de l'art.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus à l'aise d'intervenir, sans me mettre en danger. Je pourrai m'assurer que la victime est rassurée et que les policiers ont les outils pour faire leur travail.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas juger. Demeurer rassurant et neutre.